

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 63/04

ASA 31/031/2004 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE

NÉPAL

Deepak Thakuri (h), vendeur, 17 ans

Yag Prasad Dulal (h), agriculteur, 32 ans

Londres, le 13 février 2004

Selon certaines informations, Deepak Thakuri et Yag Prasad Dulal ont été arrêtés respectivement le 27 janvier et le 6 février derniers par les forces de sécurité. On ignore actuellement où ils se trouvent. Les démarches entreprises pour les retrouver, notamment auprès de la Commission nationale des droits humains, se sont jusqu'à présent soldées par des échecs, et Amnesty International craint qu'ils n'aient « disparu ».

Deepak Thakuri est originaire du quartier n° 1 du comité de village de Jeevanpur (district de Dhading) et réside à Teku (municipalité de Katmandou). Il est employé dans un magasin de la galerie marchande « RB Complex », dans le centre de Katmandou. Le 27 janvier, un homme que Deepak Thakuri connaissait et appelait « oncle » s'est présenté au magasin alors qu'il travaillait. Prétendant devoir lui parler, l'homme l'a attiré à l'extérieur. Des témoins ont rapporté l'avoir vu livrer Deepak Thakuri à un groupe de sept ou huit hommes en tenue civile, qui l'attendaient dehors et ont dit appartenir aux forces de sécurité. On ne connaît à Deepak Thakuri aucun engagement politique, et on ignore les motifs de son arrestation. Pour certains de ses proches, il a été victime de fausses allégations, peut-être faites par l'homme qu'il appelait « oncle ».

Yag Prasad Dulal vit dans le quartier n° 5 du comité de village de Melamchi (district de Sindhupalchowk). Il se trouvait à son domicile lorsque, le 6 février à 20 heures, des militaires en uniforme disant dépendre de la caserne de Shri Nath Gan, à Melamchi, ont pénétré chez lui et lui ont ordonné de sortir. Plus tard, ils auraient demandé à sa jeune fille de les rejoindre dehors et de leur dire où se trouvait sa mère. La fillette ayant répondu que celle-ci n'était pas au domicile familial, les soldats lui ont recommandé, ainsi qu'aux autres enfants, de rester sagement à la maison pendant qu'ils emmenaient Yag Prasad Dulal avec eux pour quelques temps. Le groupe est ensuite parti en direction de la caserne. Des témoins ont indiqué que Yag Prasad Dulal avait les yeux bandés, et que ses mains étaient attachées derrière son dos. Il n'avait, semble-t-il, aucune affiliation politique et les raisons de son arrestation ne sont pas connues.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une « guerre populaire », en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, adoptée en 2002 ; ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat ou un médecin ni à entrer en contact avec leurs proches. En 2002, le Népal a enregistré plus de « disparitions » que tout autre pays au monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre le gouvernement népalais et le PCN maoïste dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que les deux parties s'étaient rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a notamment observé une augmentation du nombre de « disparitions » et d'enlèvements imputables respectivement aux forces de sécurité et au PCN maoïste.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Deepak Thakuri et Yag Prasad Dulal, qui auraient été arrêtés par des membres des forces de sécurité, le 27 janvier et le 6 février respectivement ;

– engagez les autorités à veiller à ce que ces hommes soient traités avec humanité pendant leur détention, et, notamment, à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à révéler le lieu où ils se trouvent et à leur permettre immédiatement d'entrer en contact avec leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

**APPELS À :**

**Chef d'état-major de l'armée népalaise :**

General Pyar Jung Thapa  
Chief of army staff (COAS)  
Army Headquarters  
Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Commander-in-Chief, Army Headquarters,  
Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 242 168

**Formule d'appel :** *Dear Commander-in-Chief*, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

**Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :**

Colonel Nilendra Prasad Aryal  
Head of Army Human Rights Cell  
Army Headquarters  
Singha Durbar  
Kathmandu  
Népal

**Télégrammes :** Colonel NP Aryal, Army Headquarters,  
Kathmandu, Népal

**Fax :** +977 1 4 226 292 / 229 451

**Formule d'appel :** *Dear Colonel*, / Mon Colonel, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Colonel, (si c'est une femme qui écrit)

**COPIES À :**

**Premier ministre :**

Prime Minister Surya Bahadur Thapa  
Office of the Prime Minister  
Singha Durbar  
Kathmandu  
Népal

**Fax :** +977 1 4 227 286

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister*, / Monsieur le Premier ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 26 MARS 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*